

FORMATION « **COMPRENDRE LES REGLES D'URBANISME EN ZONE AGRICOLE** »

Objectif : Identifier les règles et connaître les démarches nécessaires pour déposer un projet **d'urbanisme en zone** agricole

Dates : Mardi 23 janvier 2018 de 9h à 17h

Lieu : ADEAR 84, MIN de Cavaillon (84)

Intervenants : D. Gavend, juriste en droit rural + témoignage d'un paysan installé

Public visé : porteurs de projet et agriculteurs installés, ayant une problématique liée à l'urbanisme ou soucieux de se former sur le sujet

Pré-requis : aucun

Mode de validation de la formation : délivrance d'une attestation de formation



PROGRAMME DETAILLE

1. Le cadre réglementaire de la construction en zone agricole :

- Définition des notions : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager
- Identifier les différentes démarches en fonction du projet
- Comprendre les règles qui interviennent dans le cadre d'un dépôt de permis
- Appliquer ces règles à des situations agricoles : poulailler, serre, lieu de stockage, hangar, maison d'habitation...
- Comprendre la réglementation relative à l'habitat léger

2. Situer son projet dans le contexte politique et territorial

- Comprendre le contexte lié à l'urbanisme dans le Vaucluse
- Présentation du protocole départemental appliqué en matière de démarches d'urbanisme et des critères d'appréciation de la DDT d'un projet

3. Valider son projet et préparer les démarches !

- Identifier le zonage de sa parcelle et valider son projet
- Identifier les différentes étapes de la procédure : interlocuteurs, formulaires et dossiers de demande, enregistrement de la demande, affichage, transmission,



instruction, décision, formalités d'affichage, péremption et interruption du permis

- Connaître les possibilités de recours contentieux

Coût : gratuit pour les agriculteurs/trices éligibles à Vivea et les candidats à l'installation. Autre public : nous contacter, devis à la demande

Chèque de réservation de 50€ à faire à l'ordre de l'ADEAR 84 (le chèque ne sera encaissé qu'en cas de désistement moins de 7 jours avant le début de la formation).

Repas : Pique-nique à prévoir ou possibilité de déjeuner au restaurant du MIN (13€ le plat, menu complet à 19€)

Contact et inscription :

Pauline RAGUENET, accompagnatrice ADEAR 84

pauline.raguenet@adear84.fr 07 82 58 56 89 / 04 90 74 19 86